

Concepts et vocabulaire à développer

s'assoier, s'avancer, se balancer, chanter, courir, danser, se déplacer, mettre, placer, sauter, suivre, ramper, reculer

Tapis carrés

Lorsque les enfants jouent d'un instrument de musique, il peut être avantageux, afin d'assurer leur sécurité, de leur fournir un espace individuel. Les programmes de qualité mettent à contribution une musique qui favorise le mouvement corporel, notamment en invitant les enfants à sauter, à courir et à ramper en l'écoutant. Les enfants de cet âge réagiront selon leur rythme corporel.

On peut demander aux enfants de se déplacer d'un carré de tapis à l'autre pendant que la musique joue.

**Si vous visez la motricité globale...**

Le mouvement englobe la danse, la marche ou l'exercice en fonction d'une musique ou d'un rythme, et le fait de mimer le contenu de chansons, de comptines ou de chants à l'aide de grands gestes qui font appel aux muscles.

Les activités axées sur le mouvement peuvent être amorcées par un enseignant ou un enfant. Elles peuvent être pratiquées comme activité de groupe ou individuellement. Selon le cas, les enfants peuvent être appelés à exécuter des gestes corporels prescrits ou à créer leurs propres mouvements.

**Compétence langagière****En éveil ou en développement...**

- Renforcez le vocabulaire se rapportant à la musique (fort, doux, rapide, lent, pulsation, rythme, etc.) ainsi que le vocabulaire du mouvement (sauter, jouer, frapper, danser, chanter, galoper, sautiller, marcher, ramper, etc.).
- Utilisez les tapis numérotés et comptez à haute voix.

En extension...

- Utilisez des questions ouvertes pour inciter les enfants à décrire leurs sentiments par rapport aux chansons et aux comptines : « À quoi penses-tu quand tu entends cette musique? Comment est-ce que ton corps à envie de bouger lorsque tu entends cette chanson? Quel rythme te semble le plus triste? Le plus heureux? Pourquoi? »

Pour aller plus loin

- Le jeu est mentionné dans la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. Dans cette convention, on désigne le jeu comme étant l'un des droits de l'enfant.
- L'enfant apprend en jouant. Il explore le matériel de ses jeux. Il fait des expériences. Il en déduit des choses lui-même.

Chansons et comptines